



succession - remboursement aide sociale

Par **sunshine92**, le **01/08/2012** à **12:16**

bonjour

Ma mère a été pensionnaire d'une maison de retraite jusqu'à son décès (45 mois)
Ses pensions de retraite ont été perçues par les services fiscaux qui devaient lui en reverser 10 % ...

Une « aide » a été versée par le Conseil Général ; celui-ci entend en récupérer la totalité

Je possède un document intitulé « suivi dépenses/recettes » qui fait état d'une somme récupérable de : dépenses (maison de retraite) - recettes (pension de retraite) = somme réclamée aux héritières

Dépenses : j'ai une attestation de la maison de retraite qui reprend le même chiffre

Recettes :

- ce document ne comptabilise aucun revenu pour plus de 18 mois
- d'après les avis d'imposition que je possède (il m'en manque) il s'avère qu'elles sont largement supérieures aux 90% indiqués
- je possède un courrier de la trésorerie qui fait état d'une « provision » (non versée à ma mère) de plus de 5.000 €.....

J'ai adressé des lettres recommandées (sans enveloppe) au Conseil Général, à la trésorerie et à la DDFIP sans qu'aucune réponse ne me soit faite.

J'espère obtenir un conseil voir une aide ici

Merci d'avance